

Accueil des enfants

Premier temps en présence du parent si possible pour poser une base de sécurité.

Prendre le temps de la rencontre, de s'affilier à l'enfant apprendre : à se connaître, se reconnaître, s'intéresser à lui, ce qu'il aime faire en dehors de l'école. Ce temps est nécessaire pour construire la relation et l'affiliation.

Nommer ce que l'on sait au sujet de la situation de violences

TRÈS IMPORTANT

Engager un travail sur les émotions pour lui permettre de les identifier et de les nommer (utilisation émoticônes, roue des émotions...)

Remettre l'enfant dans une communauté d'appartenance. Afin de rompre son sentiment de solitude : le travail de l'accompagnant est de lui expliquer que d'autres enfants ont vécu le même genre d'expériences et ont éprouvé les mêmes sentiments (honte, culpabilité, ...).

Les enfants peuvent souvent être convaincus de leur responsabilité face au passage à l'acte de leurs parents. Il est important de leur dire qu'on les entend. Les repositionner en tant qu'enfant, va les aider à se sentir moins responsables de cette situation.

QUELS QUE SOIENT VOS OBJECTIFS, OSEZ VOUS LANCER !!!



Sa construction et son développement risquent d'être altérés.
En tant que professionnel, vous pouvez les aider.

Cette mallette a été élaborée par un groupe pluridisciplinaire de professionnels (protection de l'enfance, PMI, service social du Département, services d'hébergements, d'aide aux victimes, de police)

Pour aider les enfants à mettre des mots sur ce qu'ils vivent, à reconnaître leurs émotions, à libérer leurs paroles, ce groupe de professionnels a identifié et choisi différents supports à l'entretien rassemblés dans cette mallette.

Elle est composée de :

- la brochure Santé des enfants à destination des parents et un liuret d'accompagnement pour les professionnels pour rappeler les conséquences des violences sur les enfants
- des outils et supports à l'entretien avec une notice explicative
- un mode d'emploi de la mallette

CET OUTIL N'A PAS VOCATION À CONDUIRE UN TRAVAIL THÉRAPEUTIQUE

Contactez-Nous

4, rue de la Passerelle
43000 Le PUY-EN-VELAY
04 71 09 27 25



Mode d'emploi



Tout enfant vivant dans un foyer où l'un des parents est victime de violences conjugales qu'elles soient d'ordre physiques, psychologiques, sexuelles, est affecté et doit être considéré comme une victime

Les professionnels doivent être vigilants :

- Adopter une posture neutre lors du récit des violences par l'enfant
- Prévenir les risques de victimisation de l'enfant lors du partage d'informations

A ÉVITER :

- les questions fermées
- promettre le secret
- insister sur les mêmes sujets
- nommer l'auteur
- aborder la scolarité lors du 1er entretien
- les interprétations



A PRIVILÉGIÉ

- Le récit libre
- L'observation du non verbal
- L'entretien court
- La reformulation pour une bonne compréhension
- Donner du temps à l'enfant d'aborder lui même les violences. Si ce n'est pas possible alors rompre le silence
- Les centres d'intérêt
- Les échanges par les jeux ou activités (mallette)
- rappel de l'interdiction de la violence
- Le repérage des éléments de danger
- Déculpabiliser et déresponsabiliser l'enfant
- Clôturer d'entretien par un sujet neutre et le remercier pour sa participation

”

**Toutes les informations données à l'enfant doivent être adaptées à son âge et sa compréhension est à vérifier .
Chaque professionnel a une mission particulière et intervient dans un cadre spécifique.
Au début de toute intervention auprès des enfants ou des familles, il est important de reposer certains points :**

“

«JE SUIS ÉDUCATEUR, JE TRAVAILLE DANS UN SERVICE CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE»

1-La mission de l'institution

Etre clair sur la mission de l'institution, celles attribuées au travailleur social et ses limites

«JE SUIS XY, INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE, MON MÉTIER C'EST DE M'OCCUPER DES ENFANTS»

2-Expliquer notre métier

Décliner son identité et sa fonction en veillant à l'expliquer aux enfants et à vérifier leur compréhension, connaître leurs représentations de notre fonction

«UNE PARTIE DE MON TRAVAIL EST D'AIDER LES ENFANTS À PARLER DE CE QU'ILS VIVENT»

3-Clarifier notre fonction

Expliquer la finalité de notre travail , pourquoi on intervient

**ON VA SE VOIR UNE FOIS PAR SEMAINE PENDANT 3 MOIS, À LA MAISON OU AU BUREAU EN PRÉSENCE DE TES PARENTS OU SEUL. CE QUI VA ÊTRE DIT, OBSERVÉ POURRA ÊTRE ÉCHANGÉ AVEC
ET TRANSMIS À DES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (INFIRMIER, POLICIER, JUGE..)**

4-Poser le cadre de notre travail

Sécuriser l'enfant en lui expliquant les conditions de l'entretien (seul, avec ses parents, au domicile, au bureau)

parler du secret professionnel, de sa levée, du partage d'informations (avec qui, dans quels objectifs)

l'informer sur la durée de l'intervention (début et fin), le nombre d'entretiens, la prise de notes avec leur finalité. Annoncer la fin de notre intervention.